

Faire preuve. Les écrits de traçabilité dans les exploitations

Nathalie Joly

▶ **To cite this version:**

Nathalie Joly. Faire preuve. Les écrits de traçabilité dans les exploitations. Tic et agriculture, Editeur L'Harmattan, 244 p., 2012, 978-2-296-96724-3. hal-01136968

HAL Id: hal-01136968
https://hal.science/hal-01136968

Submitted on 17 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Faire preuve. Les écrits de traçabilité dans les exploitations

Nathalie Joly, AgrosupDijon/INRA-LISTO

Version préparatoire d'un chapitre publié dans :

Laborde A. (dir.), 2012, Tic et Agriculture. Appropriation des dispositifs numériques et mutations des organisations agricoles, Paris, l'Harmattan, pp.119-140**.**

Introduction : l'activité d'information, de la fiction aux pratiques

Lieu très prisé de rencontre entre le grand public et le monde agricole, le Salon international de l'agriculture est aussi le rendez-vous annuel des professionnels qui s'informent des nouveautés, dont celles touchant à l'informatique. Dans l'édition 2006 du Salon, un journaliste de *ZDNet France,* site d'information spécialisé sur les Technologies de l'information et de la Communication, faisait un gros plan sur le bureau-type de l'agriculteur, qui était en l'occurence, le bureau d'une agricultrice.

Installée dans le Loiret, Sylvie Knibbe-Minary est spécialisée en production de céréales et de semences potagères. Elle est également formatrice en informatique agricole depuis treize ans pour le compte d'Isagri, leader français de logiciels dédiés au secteur agricole. Cette interview, dont nous reproduisons ici un extrait, débute par la présentation du pocket PC. L'agricultrice précise que toutes les données saisies durant la journée (le détail de ses interventions sur les parcelles) sont synchronisées le soir avec son ordinateur de bureau. Puis elle décrit l'usage et l'intérêt des logiciels de gestion, une bonne entrée en matière sur les questions de traçabilité en agriculture :

> *Agricultrice* : pour un agriculteur, on va avoir tout ce qui est gestion administrative, donc la comptabilité, la gestion des personnels par exemple dans notre cas, et puis également, tout ce qui est suivi technique puisque maintenant on est très axé sur la traçabilité, et donc on a un outil de gestion de parcelle qui nous permet de répondre à ces critères [...]. On peut à tous instants consulter et retrouver tout ce que l'on a fait sur une parcelle donnée.
> *Journaliste* : comment faisaient les agriculteurs avant d'avoir ça ? C'est-à-dire ils embarquaient des cahiers, des petites, euh des carnets de note [...] ou rien du tout ?
> *Agricultrice* : [...] le plus souvent ils avaient quand même des carnets où ils notaient souvent avec un crayon de papier ce qu'ils avaient fait dans la journée et ensuite, c'était très difficile de faire la synthèse. Et quand je voulais rechercher une information sur un produit, une parcelle, un animal, il fallait feuilleter le carnet et donc, on passait énormément de temps,
> *Journaliste* : perte de temps et perte d'information aussi ?
> *Agricultrice* : voilà, et y avait pas de calculs de fait, y avait pas de calculs de coûts économiques, y avait de choses comme cela, que maintenant, on peut faire facilement avec le logiciel.
> *Journaliste* : Quel est le bénéfice dans le fait d'être informatisé pour un agriculteur ?

Agricultrice : Eh bien, je dirais, c'est d'avoir plus d'informations, plus de simulation, c'est-à-dire que cela permet de se projeter dans l'avenir, parce qu'on va faire des calculs beaucoup plus facilement qu'on ne le faisait auparavant, et donc le bénéfice, il est d'être aux normes d'un point de vue administratif parce qu'on a beaucoup de contraintes administratives, d'être performant le plus possible on va dire économiquement, parce que les marges maintenant sont très justes et donc, il faut être fin dans ses calculs et je pense que c'est ça le bénéfice principal des outils informatiques » (Dupin, 2006).

On le devine, le bureau de cette agricultrice n'a rien à envier à celui d'un responsable d'entreprise. Son outillage perfectionné permet de suivre en continu les activités et les « produits » de l'exploitation. Comme dans le secteur industriel, il faut savoir prendre des décisions stratégiques, à l'aide de projections chiffrées dont l'importance est soulignée à la fin de cette interview. Il y a une vingtaine d'années, Dominique Bourg (1993) considérait l'agriculteur comme une figure emblématique de la modernité, en raison de la prégnance du calcul qui marquait déjà de nombreux aspects de son métier. C'est bien cette vision d'une activité pilotée par des indicateurs - un parcellaire géolocalisé par satellite, des sols décomposés en caractéristiques physico-chimiques, un lait éclaté en une multitude de paramètres – qu'entérine le témoignage de l'agricultrice. Elle renvoie à une dynamique amorcée de très longue date[1], accélérée à partir des années 1960 et qui a trouvé, depuis une vingtaine d'années, un puissant levier de développement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'informatique embarquée, l'ordinateur de poche, la bureautique, les progiciels et la technologie internet démultiplient en effet les capacités de traitement de l'information au sein des exploitations et dans leurs interfaces avec le monde économique, l'appareil de développement et les services de l'administration, avec toutefois le revers d'une dépendance accrue à ces réseaux socio-techniques. Ainsi, s'interrogeant sur ce que sont devenues « ces bonnes vaches aux yeux si doux » de notre enfance, Alain Micoud décrit la vache standard actuelle comme « un être vivant technicisé » qui, privée de ces réseaux socio-techniques, ne pourrait sans doute pas vivre au-delà de quelques jours ou de quelques semaines (Micoud, 2003, p. 226).

Mais une telle vision de l'entrepreneur et de son équipement apparaît schématique, si l'on considère les apports de la description ethnographique des milieux de travail et de la sociologie des organisations. Les conduites du décideur sont en réalité plus tâtonnantes et brouillonnes que ne le présuppose le modèle d'une « rationalité instrumentale ». Très souvent, elles sont moins sous l'emprise des indicateurs de gestion que sous celle des relations sociales établies dans les groupes de travail (Moisdon, 1998). C'est aussi grâce aux émotions que se ferment les décisions. Quant à l'utilisation des outils de gestion, il y a loin de l'intention de leurs concepteurs aux usages réels, comme le constate le chercheur quand il séjourne quelques temps en entreprise (De Coninck, 2003). Au mieux, ils sont adaptés, au pire, ils sont inefficaces et détournés de leur but initial qui est de conférer davantage de rationalité aux organisations. Une même sorte de désillusion guette les concepteurs de systèmes d'information et les managers avides de

[1] La mise en calcul de l'agriculture ne date pas de la phase de modernisation des années 1960. Un regard sur la littérature agronomique du 19ème siècle (Joly, 2011a) montre l'importance, dès cette période, des techniques de comptabilité et des outils de gestion dans l'administration des domaines.

centralisation. La vie ordinaire de l'information que dépeint Béatrice Vacher dans plusieurs contextes d'entreprise doit beaucoup au travail invisible, et quelque peu méprisé, de ceux qu'elle désigne comme les « manutentionnaires de l'information » (Vacher, 1997). Et que dire des univers de travail où l'écrit, supposé absent, accompagne l'activité tandis qu'aux endroits où il est censé régner en maître, comme par exemple dans les démarches Qualité, il cède parfois la place à l'informel ?

C'est à partir de ces acquis de recherche, qui font vaciller une représentation très lisse du travail d'information, que nous allons aborder les pratiques de traçabilité dans les exploitations. Nous mobiliserons nos propres réflexions sur le rôle de l'écrit dans le travail agricole pour cerner le renouvellement de problématique qu'introduisent, à nos yeux, les exigences actuelles de traçabilité. Dans une première partie, nous poserons des éléments de contexte, de politiques publiques et de stratégies économiques, permettant de cerner les normes qui orientent les pratiques des agriculteurs. Dans une seconde partie, nous présenterons notre analyse de l'environnement graphique des exploitations, puis nous examinerons des pratiques concrètes de gestion de la traçabilité, à partir d'exemples tirés de plusieurs enquêtes en exploitations d'élevage[2]. Ces exemples offriront également un éclairage sur la façon dont les agriculteurs investissent les règles qui leur sont imposées, ainsi que les propositions de sens qui leur sont adressées.

Partie 1 : un contexte d'exercice du métier en mutation

1-1- Un nouveau régime de surveillance et de preuve

Précisons tout d'abord ce que recouvre la notion de traçabilité. Elle ne figure pas encore dans les dictionnaires, mais nous disposons de la définition consensuelle de l'Organisation internationale de normalisation : « La traçabilité est l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité, par exemple un végétal, un animal, une denrée alimentaire au moyen d'identifications enregistrées » (norme ISO 8402). Elle implique d'atttribuer de l'information significative à des entités, mais surtout d'organiser ces traces en pistes, de créer en somme des « chaînes de traçabilité » (Fraenkel, 1995).

Si le terme évoque généralement quelque chose à tout citoyen[3], c'est que la traçabilité est devenue un principe de gestion des risques dans la plupart des secteurs de nos sociétés post-modernes : industrie, environnement, transport, santé, alimentation ... Les techniques

[2] Lors de notre thèse (Joly, 1997), de travaux des élèves-ingénieurs d'AgrosupDijon réalisés entre 2005 et 2008, à la demande de plusieurs organismes professionnels et administrations (FDSEA, Contrôle Laitier, DDA, DRAF), de suivi de contrôles administratifs en Côte d'Or avec Jean-Marc Weller (LATTS-CNRS) , et enfin, d'un programme dont nous assurons la coordination, financé par la Région Bourgogne, et qui associe, outre l'auteur, plusieurs membres du laboratoire INRA-LISTO, Laura Sayre, Sandrine Petit, Pape Kanouté, Claude Compagnone et Bruno Lémery, ainsi que Jean-Marc Weller (LATTS-CNRS).

[3] Avec des nuances suivant les contextes nationaux, comme l'indiquent les études européennes sur la perception de la traçabilité (Kehagia et al., 2007, Halawany et Giraud, 2008).

habituelles de la mise en quarantaine, du quadrillage ou de l'isolement, explique Didier Torny (1998), ne sont plus suffisantes dans un monde où les procédés industriels se sont généralisés et où les échanges des personnes et des produits se sont considérablement accélérés. L'exemple des dérivés de produits sanguins que le sociologue expose, parmi d'autres, est très convaincant. A la source, un donneur qui se révèle être porteur de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et à l'arrivée, dix mille unités du produit incriminé vendues en trois mois par un laboratoire britanique, lequel doit en conséquence adresser des mises en garde à tous ses clients, dispersés aux quatre coins du monde. Personne ne nierait l'intérêt des instruments de traçabilité en pareille circonstance. Mais cependant, que penser de la perspective d'une surveillance généralisée ? Jusqu'où devons-nous entretenir les réseaux ? A quel prix ? Ces questions se posent à l'échelle de la société, mais aussi aux acteurs directement en charge des problèmes sanitaires.

Dans le domaine alimentaire, la gestion de la traçabilité a connu une vive acuité au moment de la crise de la vache folle. Les réflexions menées alors identifient la nécessité d'une traçabilité en continue et le besoin d'une responsabilisation de tous les maillons de la filière. Elles plaident également pour le renforcement des contrôles. L'objectif est de coupler une « traçabilité analytique », faisant appel à des métrologies complexes à une « traçabilité documentaire », fondée sur le principe que l'enregistrement fait foi.

Le droit alimentaire européen conforte ces orientations avec le règlement (CE) 178/2002. Celui-ci pose des obligations de traçabilité à tous les opérateurs, de l'agriculteur au distributeur, du transformateur à l'importateur. Sa philosophie est de « prôner une traçabilité externe qui encourage une traçabilité interne » (Roux et Sandre, 2004, p.18.) organisée par les opérateurs à partir des supports de leur choix. Autre nouveauté qui vient renforcer la responsabilisation de chaque maillon de la chaîne alimentaire, tous les opérateurs doivent s'assurer, par des procédures d'autocontrôle (HACCP, Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiènes, etc.), de la conformité des produits aux prescriptions de sécurité. Les initiatives qui leur sont laissées sur la façon de gérer les défaillances (retrait du marché et/ou rappel des produits, information des consommateurs), obligent à davantage de coopération et de transparence entre acteurs.

Depuis cette « Food Law » qui a jeté les bases d'un nouveau régime de surveillance et de preuve, les réglementations sanitaires et les pressions de traçabilité se sont renforcées. Ainsi, le règlement (CE) 178/2002, complété de règlements spécifiques sur l'hygiène en 2006, constituent le « Paquet Hygiène ». Ce dernier met l'accent sur la responsabilisation des acteurs et l'obligation de résultats (et non de moyens) en préconisant le respect de bonnes pratiques d'hygiène et la tenue de registres identifiant les intrants et les traitements sanitaires des cultures et des animaux dans les exploitations.

Pour conclure cette partie, on fera remarquer que ce modèle de gouvernement des risques sanitaires a son pendant dans le domaine environnemental. D'une certaine façon, les premiers dispositifs de contractualisation proposés aux agriculteurs (article 19 et mesures agro-environnementales) ont été un galop d'essai pour introduire des outils de traçabilité environnementale dans les fermes (carnet de pâturage, cahier de fertilisation). S'ils étaient simplement encouragés au départ, ces outils sont devenus obligatoires dans les nouvelles

réglementations européennes et les politiques contractuelles, les contrôles de l'administration se basant désormais en grande partie sur cette traçabilité documentaire (planning prévisionnel de fumure, carnet d'épandage, analyses de sols, etc.). Une telle évolution rejoint l'analyse que faisait en 1997 Michael Power concernant les nouveaux styles de réglementation : « les innovations en matière de réglementation cherchent de plus en plus, et de façon explicite, à utiliser les ressources cognitives et économiques des entités soumises à la réglementation pour s'assurer qu'elles respectent les règles » (Power, 1997, trad. 2005, p. 93). On verra dans la deuxième partie comment les administrés, en l'occurrence les exploitants agricoles, sont mis à contribution.

1-2- La généralisation des approches Qualité et des audits

Il est une autre voie d'extension de la traçabilité dans le secteur agricole, celle liée aux stratégies de commercialisation des producteurs. Dans un contexte de forte concurrence, une segmentation des marchés s'est opérée à partir de plusieurs dimensions de la qualité, souvent étroitement imbriquées : celles liées aux valeurs intrinsèques des produits (qualité hygiénique, bactériologique, nutritionnelle, organoleptique) et celles, plus récentes, liées à des valeurs extrinsèques (contribution du produit au développement local, à la préservation de l'environnement, au bien-être animal, etc.). Le développement des labels et des productions sous signe de qualité (AOP, IGP, labels Rouge, Agriculture biologique) correspond à ce souci de différenciation des produits. Dans ce cadre, la traçabilité est conçue comme une source d'information pour le consommateur. Elle doit garantir à ce dernier que tout au long des étapes de fabrication des produits, les engagements des producteurs qui figurent dans des cahiers des charges et des référentiels normés sont bel et bien respectés.

Or, pour que les consommateurs accordent du crédit à cette information, il ne suffit plus que les producteurs ou les distributeurs s'en portent caution. Depuis une vingtaine d'années, la logique de la certification « par tierce partie » s'est imposée au plan international. Même si l'on a encore peu interrogé le bien-fondé de cette nouvelle source d'autorité (Hatanaka et Busch, 2008), l'une de ses conséquences est la multiplication des audits et des contrôles, et avec elle, la prolifération des écrits de traçabilité : «If quality is the lifeblood of the organization, then paperwork and documentation are the lifeblood of quality» (« *si la qualité est l'âme des organisations, les écrits du travail et la documentation sont quant à eux l'âme de la qualité* » nous dit Folinsbee, 2003, p. 70). Examinant de façon critique cette explosion de l'audit et ses soubassements idéologiques, Michael Power montre que c'est la perspective du contrôle qui tend désormais à définir « les exigences de « trace » visible ou de représentation publique des opérations effectuées en interne dans les entreprises » (1997, trad. 2005, p. 10). Ainsi, la traçabilité est moins destinée à donner de l'information sur les pratiques réelles qu'à rendre ces pratiques « auditables », et donc, certifiables. L'auteur ne manque pas de souligner les effets indésirables de cette logique de « l'auditabilité » qui privilégie la visibilité, la précision et la capacité à subir un contrôle, contre la collégiabilité et la confiance.

Vécues de l'intérieur, les procédures de certification ont sans conteste une pesanteur bureaucratique. Mais alors, pourquoi les producteurs choisissent-ils de systématiser une telle

organisation ? Dans une étude comparée de la traçabilité au sein des filières viande bovine et maïs soja, la première touchée par la crise de la vache folle et la seconde par la controverse sur les OGM, Céline Granjou et Egizio Valceschini avancent l'idée que la démarche, loin de se limiter à l'information du consommateur, est en fait devenue une norme « de défense et de valorisation des activités agro-industrielles face au risque médiatique » (2005, p. 87). C'est pourquoi il n'est pas contradictoire de voir les mêmes personnes dénoncer la gestion paperassière des démarches de traçabilité, et s'investir néanmoins avec zèle dans celles-ci. Ainsi, les auteurs pointent avec finesse comment les éleveurs, critiques envers les contraintes officielles, sont aussi capables de promouvoir la traçabilité en la redéfinissant à leurs avantages : « en l'assimiliant à la proximité entre producteur et consommateur, ils accusent les industriels de chercher à brouiller la visibilité de la qualité du travail effectué en amont afin de ne pas avoir à le rétribuer à sa juste valeur » (Granjou et Valcschini, 2005, p. 85).

Bon gré mal gré, les exploitants agricoles ont donc investis, depuis la fin des années 1990, les démarches Qualité. Leur degré de maîtrise des procédures est variable. Dans le cas des appellations d'origine, ce sont les producteurs eux-mêmes qui participent à la définition des règles de production et de leurs modalités de contrôle, suivant un cadre fixé par les pouvoirs publics. Dans le cas des démarches d'assurance-Qualité, plusieurs initiatives ont été prises pour adapter les normes internationales (notamment l'ISO 9000 et l'ISO 14 000) aux spécificités de l'activité agricole, via l'élaboration de référentiels de bonnes pratiques. Toutefois, une grande partie des exploitants vit de manière subie la montée de démarches Qualité, dont le pilotage revient généralement aux industries agro-alimentaires et aux distributeurs. Alors que dans les deux premiers cas, les agriculteurs sont accompagnés par les organismes de conseil, notamment sur le volet traçabilité/audit qu'ils peuvent apprivoiser de façon progressive, ils se trouvent souvent confrontés, dans le dernier cas, à une multiplication de cahiers des charges dont les demandes se superposent.

Partie 2 : les exploitations à l'épreuve de la traçabilité

2-1- Un accroissement du travail « administratif »

Les évolutions des formes de soutiens publics, des modes de mise en marché des produits, et consécutivement, des façons de produire, bouleversent la gestion de l'information dans les exploitations. Selon les productions et l'importance des contractualisations, les agriculteurs ne sont pas pareillement touchés. Un travail d'inventaire des données tracées dans les exploitations fait ressortir les éléments suivants : on trouve 51 documents principaux dans les filières grandes cultures (dont 28 exigés par la réglementation), 62 dans la filière vitivinicole (dont 40 exigés par la réglementation), 66 dans la filière bovine (dont 56 exigés par la réglementation) 15 dans la filière apicole (dont 11 exigés par la réglementation) (Abt et Sellam, 2007, p. 51). En regard de ce comptage par filières, on peut soupçonner que les exploitations de polyculture-élevage soient particulièrement concernées par la surcharge

documentaire.

De manière générale, le sentiment d'un accroissement du travail dit « administratif » domine. Cette notion est délicate à manier : comment distinguer les informations qui ressortent du domaine strictement administratif de celles liées à la commercialisation, et plus généralement, à la conduite de l'exploitation ? Très souvent, une même donnée est exploitée à différentes fins, mais rarement au même moment, ni sous le même format. En désignant ces tâches comme « administratives », quand bien même elles relèvent d'engagements commerciaux, les agriculteurs adressent à notre avis plusieurs messages à leur entourage. D'une part, ils expriment ainsi leurs critiques du système politico-administratif chargé des aides à l'agriculture, arguant de son caractère bureaucratique. D'autre part, ils justifient que ces tâches, qui accaparent leur temps, entrent en concurrence avec le cœur de leur professionnalité, à savoir la maîtrise de la production. Rappeler cela, c'est peut-être pour certains exploitants une façon de se protéger face à l'épreuve identitaire que représentent les contrôles administratifs[4] (Joly et Weller, 2009), au-delà de ses possibles conséquences financières. Pour d'autres, c'est au contraire le moyen de souligner qu'ils ont évolué dans leur métier et renforcé leurs compétences gestionnaires. Qu'elle fasse l'objet de critiques ou qu'elle suscite de la bonne volonté, la traçabilité pose dans tous les cas la question de l'information pertinente à construire. Pour tenter d'y répondre, il faut se rapprocher des lieux de travail et considérer la présence de l'écrit sous toutes ses formes.

2-2- L'exploitation comme fabrique d'écritures

Le métier d'agriculteur agence des activités complexes. Travailler avec le vivant (animal ou végétal) implique de gérer un environnement qui possède sa propre dynamique d'évolution. Les résultats de l'intervention humaine dépendent en bonne partie de conditions non prévisibles et non maîtrisables. Ils sont rarement visibles immédiatement : que donnera un blé semé à l'automne ? Telle vache mise à la reproduction fera-t-elle un bon veau ? Quelle qualité de raisins escompter pour la vendange ? L'incertitude avec laquelle l'exploitant doit composer est particulièrement forte dans les productions culturales, sachant que celles-ci résultent d'interactions nombreuses et variables au cours du cycle de production et qu'elles subissent l'action aléatoire du climat. De fréquents diagnostics et ajustements de pratiques sont nécessaires. Ils réclament tout à la fois des savoirs d'expérience et une capacité à s'adapter à l'événement. Si l'on ne peut espérer domestiquer la nature, il faut pouvoir se souvenir, soulignent les paludiers qui se réfèrent à « des registres de récoltes tenus saline par saline, à partir desquels (ils) peuvent montrer qu'il y a des cycles réguliers d'années, bonnes puis mauvaises » (Delbos, 1982, p. 273). De la même façon, les agriculteurs ont toujours porté attention à la mémoire du temps, dans le double sens du terme : le temps calendaire et le temps météorologique.

[4]Les audits sont plus favorablement perçus dans la mesure où ils viennent couronner un proccessus d'engagement volontaire dans une démarche Qualité ou une appelation d'origine. Ce « prix à payer » est d'autant mieux consenti que la gestion des audits s'effectue selon un régime « du proche », dans lequel les exploitants sont eux-mêmes acteurs de la définition des normes productives et des obligations de traçabilité.

Les écrits que se fabriquent les agriculteurs se comprennent par rapport à ces spécificités du travail. Ils visent l'élaboration de savoirs liés à la connaissance intime d'un terroir et des animaux, constitués de repères à la fois historiques, temporels et procéduraux (Joly, 2004). Muni d'un calendrier, l'agenda de travail constitue le support privilégié de cette connaissance. Suivant un usage répandu, il recueille au fil des jours le script du travail - les interventions sur les cultures, les soins aux animaux, l'entretien du matériel, les achats et ventes, la météo - et dans les pages de fins de mois, des listes récapitulatives (dates de semis, composition du troupeau, récoltes) ou des listes prospectives (prévision de fertilisation, de vente d'animaux).

L'écriture quotidienne permet de tenir le fil de l'activité qui se trouve par nature éclatée en différents lieux et diverses temporalités. A tout moment, les exploitants peuvent se reporter aux traces de leurs interventions pour s'en remémorer les détails et s'en servir comme références pour la situation présente. Ils disposent également d'un sûr moyen pour apprécier le rythme des travaux, l'avance ou le retard pris dans le déroulement des opérations. Le plus souvent, ce sont deux agendas (celui de l'année en cours et celui de l'année précédente) qu'ils comparent terme à terme pour fonder leur jugement. Enfin, à des moments plus intenses de diagnostic et d'analyse, ils peuvent croiser différentes sources d'informations entre elles, adapter en conséquence leurs façons de faire, décider de nouvelles orientations. Pour ces aspects d'investigation, l'équipement informatique offre des possibilités de traitement et de synthèse plus rapides et plus nombreuses, ce que souligne l'interview de l'agricultrice par *ZDNet France*. Cela n'entraîne pas cependant la disparition des outils papiers, agendas et carnets cohabitant avec les logiciels la plupart du temps.

A côté de cette mémoire centrale, les exploitants produisent ou gèrent des informations spécialisées (imprimés et informatique) par domaine : suivi de la production laitière, identification des animaux, comptabilité, analyses de sols ... Une bonne part de ces informations circulent entre l'exploitation et les organismes chargés de fonction d'appui technique et/ou de contrôle. C'est cet assemblage d'informations de différentes natures (d'usage interne et/ou externe, archivée/périssable, papier/informatique) qui forme l'environnement graphique d'une exploitation. Prenons un cas concret, celui d'une exploitation laitière[5].

Quand on pénètre dans un bâtiment d'élevage, on est généralement surpris de la diversité des inscriptions et des imprimés qui se trouvent disséminés un peu partout dans l'espace de travail. On trouve d'abord des « écrits d'action » (Fraenkel, 2001) affichés au plus près des matériels et des animaux : près du tank, un calendrier tagué d'informations énigmatiques, des liasses de papiers serrées par une pince ; vers la salle de traite, un tableau couvert de chiffres ; ici ou là, des classeurs, des bouts de cartons, des carnets jaunis par le temps, des boucles d'oreille d'animaux. Leur style abrégé et codé les rend difficile compréhensible aux personnes étrangères à l'exploitation. Cette écriture veille au bon accomplissement du travail : elle comprend de nombreux pense-bêtes que les exploitants se destinent à eux-mêmes ou à leurs associés et qui concernent les choses à faire ou à ne pas faire (finir un semis, téléphoner à un conseiller, ne pas traire telle vache). Lorsque l'on visite le bureau de

[5] Soulignons que la production laitière implique une gestion documentaire particulièrement fournie, du fait qu'elle exige un suivi à l'animal, avec des informations à tracer quotidiennement.

l'exploitation, les documents imprimés foisonnent : analyses de laboratoire, suivi du contrôle laitier, documents comptables, dossiers PAC (Politique Agricole Commune), plans de parcellaire, etc. Généralement équipé d'un ordinateur et d'une imprimante-scanner[6], le lieu rassemble un nombre considérable de données dont la gestion de l'exploitation et les exigences de traçabilité réglementaire ou commerciale imposent l'archivage. Dans cette masse documentaire, nous distinguerons les « écrits d'interface », données de l'exploitation qui font l'objet d'intenses traitements (analyses chimiques et bactériologiques du lait, statistiques de productivité, calculs de ration) de la part des structures de développement ou des opérateurs économiques avec lesquels l'éleveur travaille. Tous les domaines de la vie animale sont concernés, production laitière, alimentation, suivi sanitaire, reproduction, vente, réforme, gestion des effluents – car dans les élevages modernisés, aucun aspect n'échappe au calcul et au contrôle de résultats[7].

La gestion des aides publiques, dont on a décrit précédemment les modalités, entraîne également une masse documentaire volumineuse (passeports des animaux et déclaration de mouvements, dossiers PAC, mesures agri-environnentales ...). Une partie grandissante des informations destinées à assurer la gestion de la traçabilité et les subventions européennes est dématérialisée par le biais des nouvelles technologies (identification des animaux par internet, télédéclaration des dossiers PAC). Les exploitations d'élevage s'inscrivent ainsi dans de vastes réseaux d'information qui articulent les différents services en charge de l'agriculture, de façon à ce que chaque vache « de la République » soit reliée à l'administration centrale. Enfin, toute une partie documentaire est liée aux circuits économiques d'amont et d'aval dont les exploitations font partie (fournisseurs, groupements de producteurs, distributeurs ...).

Comment, dans cet enchevêtrement de données techniques, économiques et réglementaires, se réalise la traçabilité des pratiques et des produits ? Comment l'environnement graphique que nous venons de dépeindre s'anime-t-il à travers les actes concrets de manipulation de l'information ? Qui, du père, de la mère, du fils, de l'associé, de l'ouvrier se saisit de tel ou tel support d'enregistrement ?

2-3- « Le diable est dans les détails »

« On n'est pas à l'abri d'une négligence. Une information est vite oubliée ». Cette phrase court sur toutes les lèvres quand on interroge les éleveurs à propos de la traçabilité. Une autre idée est généralement mise en avant : chacun gère les enregistrements à sa manière. Certains préfèrent l'informatique, d'autres le papier ; les uns sont soigneux et méthodiques, les autres désordonnés. Lorsque plusieurs associés travaillent ensemble, ou que l'agriculteur recourt à de la main d'oeuvre salariée, il s'opère des spécialisations dans le travail et dans les tâches d'écriture, suivant les compétences et goûts de chacun :

[6] L'inventaire des ressources informatiques ne s'arrête pas là. L'inspection du tracteur renseignerait également sur les instruments de haute technologie qui sont utilisés au quotidien par les éleveurs.

[7] Certains peuvent choisir de se tenir à l'écart de ces réseaux socio-techniques et de développer une agriculture diversifiée ou multifonctionnelle (couplant par exemple des activités de production et de services) pour atteindre un équilibre économique.

> « Moi, les cultures, je n'y connais rien ! Moi, je note les vaches et lui, il note les cultures. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'il a du retard [...] Mon mari, souvent quand il part au pré, il me dit « tu l'as, tu as ton petit carnet ? [...] Ca, il n'aime pas faire ses devoirs ! Bon, mon mari il note un peu, mais moi je note tout ! Moi ce qui m'est le plus pénible à noter, c'est par exemple l'hiver, on va avoir une tournée de veaux malades, je ne suis pas tout le temps derrière lui pour savoir ce qu'il a fait, comme c'est lui qui s'occupe des traitements de veaux » (éleveuse installée en EARL avec son mari).

Les problèmes de coordination entre les membres de l'exploitation sont centraux pour la gestion de la traçabilité : un traitement administré à une bête par le mari et que l'épouse n'a pas noté dans le carnet sanitaire (risque évoqué ci-dessus), est une anomalie passible de sanction. Lorsque l'éleveur conduit seul son activité et les enregistrements afférents, le travail d'information peut sembler plus simple. Mais ce n'est pas toujours le cas, ce qu'illustre l'exemple ci-dessous.

Nous rencontrons Michel lors d'une formation de deux jours à « la gestion des documents » que la Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise, avec un intervenant de l'Institut de l'Elevage. Comme les neuf autres personnes inscrites à cette formation – hommes et femmes d'âges divers, avec des exploitations de production et de taille différentes - Michel souhaite se tenir informé des évolutions réglementaires. Depuis la réforme de la Politique Agricole Commune en 2003, le versement des aides européennes est subordonné au respect d'exigences en matière d'environnement, de santé, de bien-être des animaux et de protection des végétaux. Il donne lieu à des contrôles « conditionnalité » auquel ces exploitant(e)s souhaitent se préparer. Après des apports généraux et différents exercices pratiques, le formateur propose la visite d'un bureau d'exploitation « grandeur nature » et Michel s'offre d'accueillir le groupe.

Au Gaec de la Panetière, c'est Michel qui conduit le troupeau, son frère s'occupe des cultures. Le bureau est construit dans l'étable, en surplomb de l'aire paillée où paissent les vaches. A travers une large baie vitrée, l'éleveur peut contempler d'un coup d'oeil le troupeau tout en s'occupant des papiers[8]. Le Gaec dispose de plusieurs logiciels de gestion et les documents foisonnent. Les écrits manuscrits également : de nombreux calendriers et bouts de carton parsemés d'inscriptions « traînent » dans le bâtiment. La dispersion des écrits, la multiplicité des supports sont des sources possibles d'erreurs (Mazé et al., 2004). Ainsi, lors de la visite du bureau de Michel, le formateur note que le logiciel n'est pas tout à fait à jour :

> *Michel* : « Je vois une mammite, je soigne une mammite le matin. Comme vous dîtes, je l'ai fait directement en bas [inscription au marqueur sur un curieux support, la porte d'une armoire métallique !] et j'ai mis son délai d'attente. Donc, je suis tranquille là-dessus. Le soir, je vais arriver, je ne pourrai pas la tirer [la traire]. Après ce qui se passe, c'est qu'en principe, je viens le soir là, sur mon ordinateur, donc là je rentre les informations […] Celle-là, par exemple, elle a été traité là, vous voyez, ça rentre ça [données saisies sur le logiciel]. Celle-là, elle a eu une mammite le 13 février, donc en fait, elle a été soignée que le 1er, c'était le quartier n°2. Donc, en fait, la fin du traitement, je ne l'ai pas mise ?! » [air très surpris de Michel car c'est une information qui doit figurer réglementairement].

[8] Pour une analyse détaillée des écrits de cette exploitation, se reporter à Joly, 2011b.

Formateur : « Là, ça ne respecte pas la réglementation, ça c'est clair. Si vous restez là-dessus (avec ce logiciel), vous êtes obligé d'avoir un suivi en même temps papier pour avoir le reste des informations [sous entendu réglementaires], par rapport à…[…] Un contrôleur qui vient il demande « moi, je veux avoir tout… alors, qu'est-ce que vous lui donnez ? »

Michel : « Aujourd'hui, je ne dis pas que je suis calé ».

L'information absente du logiciel est certainement inscrite sur l'armoire de la salle de traite que l'éleveur a pris l'habitude de couvrir d'inscriptions. Mais elle a aussi pu être effacée. Que se passerait-il lors d'un contrôle sanitaire ? On devine, à cet exemple, le travail qu'il faut accomplir pour qu'à tout instant, il y ait une parfaite bijection entre les données acquises (logées dans plusieurs supports indigènes) et les données requises (présentables à un agent de l'administration au moment d'un contrôle). Ayant d'autres priorités, les éleveurs peuvent aisément oublier un enregistrement.

Conclusion : « faire preuve », entre appropriation, délégation et détournement

Les écrits « travaillent » les organisations quand ils sont imposés de l'extérieur (Cochoy et al.,1998) et qu'ils donnent lieu à d'incessants contrôles. S'ils offrent une meilleure prise sur les processus de production, ils ont aussi des effets coercitifs sur les individus (Shore et Wright, 2000). Ces analyses, développées à propos des entreprises industrielles et de l'univers des services, sont transposables à l'agriculture. Ainsi, comme d'autres professionnels, les agriculteurs balancent entre deux sentiments contradictoires. D'un côté, la traçabilité est pour eux l'occasion d'améliorer la gestion de leur exploitation et de prendre conscience de l'impact de leurs pratiques : « Même si on met dans les logiciels les chiffres qu'on veut, on est bien obligé de se poser des questions sur les quantités d'engrais qu'on utilise. Je ne fais plus du tout pareil qu'il y a vingt ans» (céréalier,Yonne)[9]. D'un autre côté, les exigences de traçabilité, associées à la perspective des contrôles, sont un facteur de stress important. De plus, elles sont souvent perçues comme une perte d'indépendance.

Aussi, la manière dont les agriculteurs investissent les dispositifs réglementaires et les démarches Qualité est proche de ce que les chercheurs en sciences sociales ont observé dans les usines et les bureaux. Ils développement des stratégies destinées à s'approprier/contourner les systèmes de surveillance existants (Girin et Grosjean, 1996). Dans l'agriculture comme ailleurs, il y a du « jeu » autour des règles, à commencer au sein des services administratifs qui sont chargés de faire appliquer des directives « venues d'en haut », de l'administration centrale ou de Bruxelles. En effet, il importe de tenir compte des enjeux et des caractéristiques locales de la production agricole pour faire appliquer le droit, ce qui conduit les représentants de l'administration à « négocier » autour des règles avec les représentants de la profession.

[9] Soulignons que les organismes de conseil s'efforcent précisément de renforcer le lien entre traçabilité externe et pilotage interne de l'exploitation (Abt et al, 2010).

A leur propre niveau, les agriculteurs recherchent des marges de manœuvre face au réglementaire, parce qu'ils ont des contraintes de travail ou qu'ils veulent maintenir leur productivité, ou encore parce les normes imposées ne sont pas adaptées aux conditions locales. Même lorsqu'ils adhèrent à des démarches Qualité, ils ne sont pas dupes du caractère conventionnel de la traçabilité, comme le montre cet échange entre deux associés d'un Gaec faisant partie d'une AOP. Le cahier des charges de l'AOP stipule que le lait utilisé dans la fabrication du fromage est celui de deux races pures autorisées. Se peut-il que le lait d'une vache croisée (portant le code «39 ») soit présente dans leur élevage et qu'elle soit traite sans que personne ne s'en rende compte ?

> *Associé 1* : le lait, il y a une analyse. Si tu mets des antibiotiques dans le lait, on va les trouver. C'est carré. Le reste de la traçabilité, c'est assez flou. On peut traire une vache qui n'est pas de la même race. Ce n'est pas un problème. Ils ne sont pas derrière vous pour regarder quelle vache vous trayez. [...] Si la personne trait une vache qui est en 39, quelle différence cela fait ? [...] Est-ce que « 39 » c'est une faute par rapport ... ? C'est rien !
>
> *Associé 2* : C'est l'image.
>
> *Associé 1* : Cela jouera moins sur l'image pour moi que si tu donnes un aliment que tu n'as pas le droit de donner.
>
> *Associé 2* : De toute façon, c'est une question d'image. La race, c'est ...
>
> *Enquêtrice* : Le lait est aussi bon peut-être ? En croisé, nous ne voyez pas forcément ce qui devrait ...
>
> *Associé 1* : il a une vache qui est croisée, elle est dans son troupeau [c'est l'associé 2 qui gère plus spécialement le troupeau, d'où l'usage « son troupeau » alors que celui-ci appartient en réalité aux deux associés]
>
> *Enquêtrice* : de toute façon, quand le contrôle laitier fait des analyses, c'est mutualisé. Il ne va pas savoir s'il y a une 39 qui a été traite ou pas ?
>
> - *Associé 2* : Si ! Il relève le numéro des vaches. Toutes les vaches qui passent à la traite sont identifiées ».

La conclusion donnée à cet échange renvoie à un phénomène important à souligner : la traçabilité est en partie prise en charge par les réseaux socio-techniques dans lesquels les exploitations s'insèrent (en l'occurence ici, le contrôle laitier). Le quadrillage que ces réseaux opèrent, en analysant et recoupant les informations issues des exploitations limitent, on le comprend à l'extrait ci-dessus, les possibilités de fraudes. Dans le même temps, ce caractère distribué de l'information a son intérêt pour les agriculteurs. Il les décharge d'un ensemble de tâches de saisie et de vérification des données à tracer. C'est aussi l'intérêt des logiciels informatiques récents qui réalisent automatiquement des contrôles de cohérence et alertent en cas d'informations incomplètes. Aussi, face aux exigences croissantes de traçabilité, faut-il davantage se former ou déléguer des tâches[10] ? Faut-il s'accommoder des contraintes ou contester le système ?

[10] Depuis quelques années, les organismes de développement proposent toute une gamme de prestations, allant de l'assistance à la télédéclaration PAC à la réalisation de « contrôle à blanc » en passant par du secrétariat administratif.

La rumeur des campagnes dit qu'il se pratique de petits arrangements avec les règles et les chiffres. Tous savent, auditeurs et contrôleurs compris, le caractère conventionnel des systèmes de preuves. La traçabilité, c'est surtout « faire preuve » d'habileté à produire l'information qui convient. Mais quelques uns dénoncent cette logique de l'auditabilité qui prime sur celle des compétences : « être en règle ne signifie pas travailler dans les règles » souligne à un moment de l'interview le premier associé du GAEC. En effet, la distinction entre ce qui est auditable et ce qui ne l'est pas est normative : « ce qui devient alors officiellement visible aux yeux du public est de facto validé comme étant important » et inversement pour les pratiques privées de visibilité (Power, 1997, p. 13). Ce qu'attendent ces quelques voix discordantes, c'est précisément que soit reconsidérées les conditions de la preuve. La biodiversité d'une prairie peut se constater sur le terrain et la fertilisation raisonnée s'acquérir en formation. De cette façon, la professionnalité serait remise en exergue.

Références bibligraphiques

Abt, V., Gilain-Galliot, C, Havet, A., Gautier, J-M., Joly, N., 2010. « Gestion et intégration des documents de traçabilité dans les exploitations d'élevage : réalités et améliorations possibles », *Cahiers d'agriculture*, Vol. 19, n°1, pp. 7-13.

Abt V., Sellam, M., 2007. « Documentation et traçabilité dans les exploitations agricoles : vers une gestion documentaire de qualité», *Ingénieries*, pp. 49-60

Bourg, D., 1993. « Les agriculteurs, figures de la modernité », in Courtet, C., Berlan-Darque, M. et Demarne, Y., (eds). *Agriculture et Société. Pistes pour la recherche*, INRA, Paris : Association Descartes, pp.187-203.

Cochoy, F., Garel, J.-P., de Terssac, G., 1998. Comment l'écrit travaille l'organisation : le cas des normes ISO 9000, *Revue Française de Sociologie*, XXXIX, 673-699.

Coninck, De F., 2003. « Les dispositifs de gestion au fil du temps », in : Boussard V., Maugeri S., *Du politique dans les organisations*, Paris, Editions L'Harmattan.

Delbos, G., 1982. « Les paludiers de Guérande et la météo ». *Ethnologie Française*, 2 (3), 262-274.

Dupin, L, 2006, « Informatique agricole : quels outils pour quels bénéfices », http://www.zdnet.fr/actualites/informatique-agricole-quels-outils-pour-quels-benefices-39316159.htm

Folinsbee, S., 2004. « Paperwork as the Lifeblood of Quality », in Belfiore, M. E., T. A. Defoe, S. Folinsbee, J. Hunter and N. S. Jackson, 2004. *Reading Work: Literacies in the New Workplace*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Granjou, C., Vaceschini, E., 2005. « L'extension de la traçabilité dans le secteur agro-alimentaire », *Terrains et Travaux*, 9, pp. 73-89.

Fraenkel, B., 2001. « Enquêter sur les écrits dans l'organisation » in Borzeix, A. et Fraenkel, B., (eds), *Langage et Travail. Communication, cognition, action*, Paris : CNRS Editions.

Fraenkel, B., 1995. La traçabilité, une fonction caractéristique des écrits du travail. *Connexions*, 65, 63-75.

Girin, J., Grosjean, M., 1996. *La transgression des règles au travail*, Paris, L'Harmattan.

Halawany, R., Giraud, G., 2008. Consumers and Food Traceability, a Comparison between European and North-American Recent Literature Review. In *Competitiveness in Agriculture and the Food Industry: US and EU Perspectives*, Bononia University Press, pp. 211-222.

Hatanaka, M., Busch, L. « Third-Party Certification in the Global Agrifood System. An objective or Socially Mediated Gouvernanvce Mechanism » ? *Sociologia Ruralis*, Vol. 48, n° 1 ; pp. 73-91.

Joly, N., 2011a. « Shaping records on the farm : Agricultural record-keeping in France from the nineteenth to the Liberation », *Agricultural History Review,* 59, I, pp.61-80.

Joly N., 2011b. « L'écriture comme travail. Des éleveurs face aux exigences de traçabilité » In : Béguin P., Dedieu B., Sabourin E., (dir.), 2011, *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*, Paris, Editions l'Harmattan, pp. 71-83.

Joly, N., 2004. « Ecrire l'événement : le travail agricole mis en mémoire », *Sociologie du travail*, 46, 511-527.

Joly, N., 1997, *Ecritures du travail et savoirs paysans. Aperçu historique et lecture de pratiques. Les agendas des agriculteurs*, Thèse soutenue à Paris-X Nanterre.

Joly, N., Weller, J.-M., 2009. « En chair et en chiffres : la vache, l'éleveur et le contrôleur », *Terrain*, n°53, pp. 141-153.

Kehagia, O, Chrysochou P., Chryssochoidis G., Krystallis A., Linardakis M., 2007, « European Consumer's Perceptions, Definitions and Expectations of Traceability and the Importance of Labels, ansd the Difference in these Perceptions by Product Type », *Sociologia Ruralis*, 47, 4, pp. 400-416.

Power M., 1997 (trad. 2005), « *La société de l'audit, L'obsession du contrôle »*, Paris, la Découverte.

Micoud, A., 2003. « Ces vaches aux yeux si doux », in Dubost, F. et Lizet, B., (eds), *Bienfaisante nature*, Paris : le Seuil, pp. 217-236.

Moisdon, J.C. (dir.), 1992. Du mode d'existence des outils de gestion, SeliArslan.

Mazé, A., Cerf, M, Le Bail, M., Papy, F., 2004. Entre mémoire et preuve. Le rôle de l'écrit dans les exploitations agricoles, *Natures Sciences Sociétés,* 12, pp. 18-29.

Roux, M., Sandre, S., 2004. « Obligation de résultats, liberté de moyens », *Bima*, n° 1510, pp. 18-20.

Shore, C., Wright, S., 2000. Coercitive accountability: the rise of audit culture in higher education, in Strathern, M. (Ed), *Audit Cultures: Anthropological Studies in Accountability, Ethics and the Academy*, London & New York, Routledge, 57-89.

Torny, D., 1998, «La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses», *Politix*, 44, pp. 51-71.

Vacher, B., 1997. *La gestion de l'information en entreprises. Enquête sur l'oubli, l'étourderie,*

la ruse et le briclage organisés, Editions ADBS.